



RECU EN PREFECTURE

Le 25 mai 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220519-D006834I0-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 mai 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 mai 2022, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance : 1, 2, 3, 5, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51

Étaient présents : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 6), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 50 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : Mme Karima ROCHDI

Étaient absents : Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, M. Maxime PIGNARD, Mme Claude VARET

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 50 incluse), M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, Mme Claude VARET à Mme Myriam LEMERCIER

OBJET : 20. Relations Internationales - Attribution de subventions dans le cadre des Tandems Solidaires

Délibération n° 2022/006834

Relations Internationales

Attribution de subventions dans le cadre des Tandems Solidaires

Rapporteur : Mme Sadia GHARET, Adjointe

	Date	Avis
Commission n° 1	05/05/2022	Favorable unanime

La Ville de Besançon a souhaité intégrer en 2021 le dispositif des Tandems Solidaires, démarche d'Education à la Citoyenneté Mondiale (ECM) coordonnée par les académies de Dijon, de Besançon et le réseau Bourgogne-Franche-Comté International, avec le soutien de plusieurs collectivités territoriales de Bourgogne-Franche-Comté.

Elle est saisie à ce titre de la demande de deux classes d'une école maternelle bisontine œuvrant pour favoriser l'ouverture au monde et l'engagement citoyen de ses élèves.

« En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Il porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable ».
(site agenda-2030.fr)

Les 17 Objectifs de Développement Durable qui sont le cœur de l'Agenda 2030 décrivent l'horizon idéal d'un développement durable supposant autant la justice sociale que la croissance économique, la paix et la solidarité que la préservation des écosystèmes pour 2030.

Parmi ces objectifs, l'ODD 4 consacré à l'éducation, propose dans sa cible 4.7, de *« faire en sorte que d'ici 2030, tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable ».*

Les « Tandems Solidaires » sont un dispositif multi-acteurs coordonné par les académies de Dijon, de Besançon et le réseau Bourgogne-Franche-Comté International, avec le soutien de plusieurs collectivités territoriales de Bourgogne-Franche-Comté notamment la Région, les Départements du Jura et du Territoire de Belfort, les Villes de Dijon, Belfort et Besançon.

L'objectif de ce dispositif est de favoriser l'ouverture au monde des jeunes Franc-comtois et Bourguignons et leur engagement solidaire et citoyen par le biais de l'Education à la Citoyenneté Mondiale, au sein des établissements scolaires des deux académies.

L'enjeu est de sensibiliser les jeunes aux grands déséquilibres mondiaux et aux mécanismes du développement et de leur donner les connaissances et la capacité de réfléchir nécessaires pour mieux comprendre le monde et ses complexités, cela à travers la constitution de binômes composés d'une association engagée dans le domaine de la coopération, de la solidarité internationale, du développement durable et/ou de l'éducation populaire et d'un groupe d'élèves (une classe entière, plusieurs classes, un club...) accompagné de son équipe éducative.

Le binôme classe et association s'engage à réaliser conjointement 3 séances minimum de travail en commun au cours de l'année scolaire, autour d'une ou plusieurs thématiques liées à l'activité de l'association et ce, en cohérence avec les programmes pédagogiques.

Pour mettre en place leur projet, les Tandems reçoivent un appui financier de 500 € pour faciliter l'achat de matériel ou la mise en œuvre d'activités avec l'association partenaire. Cette aide est versée par la collectivité de référence pour l'établissement.

Devant les enjeux importants de développer une citoyenneté active, la Ville de Besançon a souhaité en 2021 accompagner les écoles maternelles et primaires dont elle a la charge dans cette démarche, en intégrant le dispositif des Tandems Solidaires.

L'école maternelle Condorcet a intégré ce dispositif en 2021, en constituant un Tandem avec une association bisontine sur le thème de la gestion des déchets et leur impact écologique au niveau mondial. L'expérience s'étant révélée très concluante en termes d'apprentissage et d'implication des élèves et de leur famille, l'école a souhaité renouveler l'expérience cette année. La problématique de l'eau, de sa gestion, de son importance ici et à l'autre bout du monde est le thème retenu cette année pour cette nouvelle action.

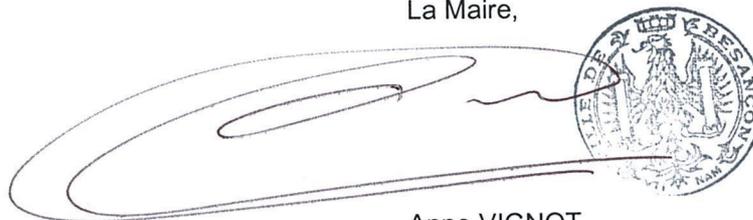
Deux classes de **l'école maternelle Condorcet**, représentant 46 élèves, souhaitent cette année s'engager dans un Tandem avec l'association Les Ensauvagé.e.s sur le thème de l'eau et de sa préservation. Le Comité de sélection a validé ce projet et l'école a donc déposé une demande d'aide financière auprès de la Ville. A noter que ce projet associera également les familles des élèves.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de **500 € à chacune des classes** de l'école maternelle Condorcet, pour les aider à financer le projet pédagogique porté par leur Tandem Solidaire.

La dépense totale sera prélevée sur les crédits existants de la ligne de crédit 65-048-6574-0022208-10069.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 1 000 € à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole du Doubs, gestionnaire de l'établissement) pour le projet de Tandems Solidaires mené par 2 classes de l'école maternelle Condorcet.

Pour extrait conforme,
La Maire,

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Anne VIGNOT". To the right of the signature is the official seal of the Municipality of Besançon, which is circular and features a central figure holding a staff, surrounded by the text "VILLE DE BESANCON" and "1830".

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.